

GUIDE DE PLANIFICATION DE PAROISSE ET DE PIEU POUR LES SITUATIONS D'URGENCE

Paroisse : _____

Pieu : _____

Lieu de rassemblement : _____

Autre choix de lieu de rassemblement : _____

Date de la dernière mise à jour : _____

Contact principal : _____



« *Prépare-toi, tiens-toi prêt, Toi, et toute ta multitude assemblée autour de toi! Sois leur chef !* »
(Ézéchiel 38:7)

Guide de planification de paroisse et de pieu pour les situations d'urgence

Les conseils de pieu et de paroisse peuvent utiliser ce guide de planification et les fiches de travail qui l'accompagnent pour élaborer ou mettre à jour leur plan d'intervention dans les situations d'urgence (voir *Manuel 1 : présidents de pieu et évêques*, 2010, 5.1.3 et 5.2.11). Les plans de pieu et de paroisse doivent être coordonnés avec les plans de la collectivité. Les dirigeants peuvent envisager d'appeler des spécialistes de l'entraide qui aideront aux interventions dans les situations d'urgence. Les plans les plus efficaces sont ceux qui sont brefs et simples. Les conseils doivent régulièrement réviser et mettre à jour leurs plans. À l'aide des étapes suivantes et des fiches de travail jointes, le pieu ou la paroisse doit pouvoir élaborer :

- Un plan de préparation de pieu ou de paroisse
- Une analyse des besoins et des actions à entreprendre

Étape 1 : Identifier les catastrophes possibles

Faites la liste des catastrophes (naturelles ou humaines) qui sont les plus susceptibles de se produire dans votre région. Pour chaque type de catastrophe, identifiez les actions spécifiques qu'il serait nécessaire de mener. (Par exemple, dans le cas d'une catastrophe où des maisons sont endommagées suite à un tremblement de terre, un incendie, une inondation, un ouragan, etc., une action déterminante consisterait à trouver un abri temporaire pour les familles évacuées.)

* Utilisez les fiches d'Évaluation des catastrophes et de Prévion des perturbations pour compléter cette étape.

Étape 2 : Collecter les informations essentielles

Collectez et tenez à jour les renseignements suivants :

- Les coordonnées de tous les membres et missionnaires vivant dans les limites du pieu ou de la paroisse.
- Une carte ou un plan de la région indiquant le domicile des membres et des missionnaires.
- La liste des membres qui ont des besoins spéciaux, comme les personnes handicapées et les personnes âgées.
- La liste des membres qui possèdent du matériel ou des compétences (par exemple une formation médicale ou de secourisme) qui seraient essentiels en cas de catastrophe.
- Les coordonnées des services de sécurité publique (ex. police, pompiers, médecins).
- Les coordonnées d'organisations de la société civile (ex. la Croix Rouge ou le Croissant Rouge) qui fournissent des services d'urgence comme de la nourriture, des abris et des soins médicaux.
- Les coordonnées des dirigeants interrégionaux de l'entraide et, là où ils existent, des établissements d'entraide de l'Église.

* Utilisez les fiches d'Informations essentielles et de Missions et procédures pour compléter cette étape.

Étape 3 : Définir les missions et les procédures

Planifiez la façon dont le conseil va organiser et exécuter toutes les tâches indiquées ci-dessous, en indiquant quelles personnes seront responsables de quelles tâches et les procédures qu'elles suivront. Désignez un lieu central principal et un lieu de remplacement où les membres du conseil se réuniront lors d'une situation d'urgence pour diriger les actions de secours.

Avant une catastrophe

- Nouez des relations de travail avec les autorités civiles et les organismes de secours de la collectivité.

Immédiatement après une catastrophe

- Informez-vous de la situation des membres et des missionnaires et faites-en rapport. Ce sont les instructeurs au foyer qui signalent généralement les besoins des membres aux dirigeants de collège, qui en font alors état à l'évêque. Les évêques, à leur tour, en font rapport au président de pieu.
- Aidez à localiser et à réunir les membres des familles qui ont été séparées.
- Obtenez des soins médicaux pour les personnes qui ont été blessées ou qui ont d'autres problèmes de santé.
- Coordonnez les interventions avec les autorités civiles et les organismes de secours de la collectivité.

- Évaluez les besoins et fournissez des provisions et du matériel de base, comme de la nourriture, des abris temporaires, des installations sanitaires, et des vêtements pour les membres et les non-membres. On peut faire appel aux directeurs de l'entraide de l'interrégion et, là où ils existent, aux établissements d'entraide de l'Église pour fournir des provisions et des services.
- Vérifiez l'état des bâtiments et des propriétés de l'Église et faites-en rapport.

Dans la période suivant une catastrophe :

- Apportez de l'aide aux membres dont le logement ou les biens ont été endommagés, qui sont émotionnellement traumatisés ou qui se retrouvent sans ressources.
- Travaillez avec les autorités civiles et les organisations de secours pour déterminer les possibilités de l'Église de répondre aux besoins de la collectivité et les mettre en œuvre.

* Utilisez les fiches d'Informations essentielles et de Missions et procédures pour compléter cette étape.

Étape 4 : Identifier les méthodes de communication en cas d'urgence

Identifiez et prévoyez des méthodes de communication de remplacement pour le cas où il serait impossible d'utiliser les lignes de téléphone classiques et mobiles ou si les voies de communication terrestres étaient interrompues lors d'une catastrophe.

Il peut s'agir des méthodes suivantes :

- Les communications via Internet (courriels, réseaux sociaux et téléphonie par Internet).
- Les messages textes par téléphone mobile (qui peuvent fonctionner même si le service vocal est interrompu).

-
- La radio amateur.
 - Le contact direct à pied, à bicyclette, etc. (Les missionnaires à plein-temps peuvent aussi participer.) Si nécessaire, les dirigeants de la prêtrise peuvent appeler des membres de leurs unités comme spécialistes en communication. Les personnes qualifiées possèdent souvent leur propre équipement de communication et une expérience précieuse.

* Référez-vous à vos fiches d'Évaluation des catastrophes et de Préviation des perturbations afin d'être préparés lors de perturbations sur le réseau de communication.

* Utilisez les fiches d'Informations essentielles et de Missions et procédures pour compléter cette étape.

Étape 5 : Inciter les membres à se préparer

Incitez régulièrement les membres à s'engager, à se préparer et à suivre les conseils énoncés dans les brochures *Préparez tout ce qui est nécessaire : Réserves au foyer* (04008) et *Préparez tout ce qui est nécessaire : Finances familiales* (04007).

Vous pouvez utiliser les moyens suivants pour y parvenir :

- Les réunions de collège et de Société de Secours.
- Les discours de réunion de Sainte-Cène ou de conférence de pieu.
- Les messages des instructeurs au foyer et des instructrices visiteuses.

* Référez-vous au plan de pieu ou de paroisse et aux fiches de travail qui l'accompagnent lors de votre présentation aux membres de la paroisse.

Fiches de travail

Les conseils de pieu et de paroisse peuvent utiliser les fiches de travail de ce guide de planification pour élaborer ou mettre à jour leur plan d'intervention pour les situations d'urgence.

Utilisez les fiches de travail suivantes pour vous aider dans votre plan :

- Évaluation des catastrophes
- Préviation des perturbations
- Informations essentielles : Membres ayant des besoins spéciaux
- Informations essentielle : Équipements, compétences et moyens de communication
- Informations essentielles : Services
- Actions et missions



ÉVALUATION DES CATASTROPHES

Faites la liste des catastrophes qui sont les plus susceptibles de se produire dans votre région. Puis cochez la case de chaque perturbation que pourrait causer chacune de ces catastrophes. Vous pourrez, sur la fiche de travail, totaliser le nombre de perturbations pour chaque catastrophe possible. Choisissez la perturbation la plus récurrente pour établir vos priorités dans vos efforts de planification.

PERTURBATION													
URGENCE OU CATASTROPHE <small>(Par exemple : un tremblement de terre, un ouragan, un typhon, un cyclone, un incendie, une tornade, une épidémie, une guerre civile, etc.)</small>	Nourriture, eau potable, et cuisine	Sécurité physique	Abri et vêtements	Bâtiments, locaux et biens de l'Église	Communication	Bien être spirituel et émotionnel	Systèmes de chauffage et de refroidissement	Services de santé	Sources d'énergie	Égouts et eau	Transport et réserve de carburant		
Total des perturbations													

ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS